

CONCOURS ORTHOPTISTE

Posté par: formations-concours

Publiée le : 11/9/2008 11:06:16

Missions : Il intervient, sur prescription médicale, les personnes souffrant de troubles de la vision binoculaire (strabisme, problème d'accommodation, troubles d'efficacité visuelle, insuffisance de convergence...). Développe les capacités visuelles résiduelles des malvoyants. Peut aussi effectuer des examens complémentaires d'exploration fonctionnelle (fond de l'œil...) sous la responsabilité et en la présence d'un médecin.

Conditions générale d'exercice

L'emploi/métier s'exerce en collaboration avec les professions médicales et paramédicales, d'autres rôles éducatifs et des enseignants. L'orthoptiste salariée a des horaires de travail réguliers. L'orthoptiste libéral adapte ses horaires aux contraintes de la clientèle. De plus en plus d'orthoptistes travaillent auprès des personnes du 3ème âge, à leur domicile ou dans les maisons de retraite...

Compétences

techniques de base

- Evaluer les capacités binoculaires du patient.
- Faire exerciter au patient des exercices de curatifs ou palliatifs adaptés à son âge et à son handicap.
- Contrôler les progrès réalisés à intervalles réguliers.

Compétences associées

- Posséder des connaissances en ergonomie.
- Connaître des techniques d'ergothérapie pour la rééducation des malvoyants.

Compétences

Liées à l'emploi

- Expliciter les consignes et les contraintes du traitement au patient et à sa famille pour obtenir leur adhésion active.
 - Comprendre la psychologie du malvoyant.
 - Savoir s'adapter à des patients d'âges différents (nourrisson à 4ème âge).
- Actualiser ses connaissances (congrès, lecture de journaux, livres techniques, journées de formation...).

Formations et expÃ©rience

Cet emploi/mÃ©tier est accessible
formations de niveau
le certificat de capacitÃ© d'orthoptiste.
3 ans dans recherche (UFR) de mÃ©decine qui
Une sÃ©rie annÃ©e d'Ã©tude sous conditions
examen).
Conditions d'admission au concours :

Il obligatoirement sanctionnÃ©es par
certaines unitÃ©s de formation et
ont une chaire d'ophtalmologie.
d'Ã©quivalences existe pour la premiÃ¨re
particuliÃ©res (stage ou

Le candidat se prÃ©sentant au **concours orthoptiste** devra : Etre Ã©gÃ©(e) de 17 ans au moins au 31 dÃ©cembre de l'annÃ©e des Ã©preuves d'admission. Etre titulaire du baccalaurÃ©at ou d'un titre admis en Ã©quivalence ou avoir satisfait l'examen de Droit d'EntrÃ©e à l'UniversitÃ©. Etre inscrit(e) en classe de terminale, l'admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du Diplôme. Etre titulaire du certificat de Validation des Acquis Professionnels délivré par la DRASS.

À **Concours orthoptiste:**

Ã©preuves Ã©crites Le **concours orthoptiste** prÃ©sente deux Ã©preuves d'admissibilité : **Biologie** : Ã©preuve Ã©crite d'une durée de 2 heures, notée sur 20 et affectée d'un coefficient 1. "Questions de cours, exercices, QCM, QROC, synthèses de documents." **Physique** : Ã©preuve Ã©crite d'une durée de 2 heures, notée sur 20 et affectée d'un coefficient 1. "Questions de cours, exercices, QCM, QROC, synthèses de documents."

À **Concours orthoptiste: Ã©preuves orales** Le candidat admissible aux Ã©preuves Ã©crites devra passer une Ã©preuve orale d'admission. L'entretien devant un jury de professionnels, consiste en une évaluation des connaissances générales des candidats ainsi que de leurs aptitudes psychophysiques et psychotechniques.

Cette Ã©preuve est notée sur 20 et est affectée d'un coefficient 2. L'entretien avec le jury est un moment décisif qu'il faut préparer avec des professionnels pour optimiser sa prestation.